

53. fraudes contractuelles invisibles

Les fraudes invisibles aux contrats

Par Anna Von Reitz

Informations fournies à S.E. Le cardinal Mamberti et la Cour de chancellerie du Vatican concernant notre réclamation du 6 mars 2005, 19 janvier 2023 en seq:

Il faut reconnaître universellement que les choses qui ont une substance sont par nature plus indéniables que les choses qui n'existent que dans la province de l'esprit, où en dehors de la verbalisation, elles restent mutables et soumises à la discrétion.

Ainsi, les contrats créés unilatéralement par l'action d'une Partie et ces contrats simplement implicites et présumés exister sont de qualité inférieure à tout contrat consensuel et à tout contrat conclu; et qu'il soit également observé qu'un contrat qui est écrit et signé et contresigné par les parties convenues en cas d'encre humide et avec une réunion des esprits et une divulgation complète des détails, y compris les moyens de résiliation du contrat, est supérieur à tous les autres.

Il s'ensuit en outre que, dans le domaine des contrats qui se contractent sous la juridiction de la mer et de l'air, peuvent subir de multiples défauts qui ne sont pas autorisés dans la juridiction du pays. Cela dit, même les contrats malléables qui peuvent être établis dans les juridictions maritimes et aériennes doivent être conformes à la logique et ne peuvent pas supposer que les contrats manifestement inéquitablement sont valables.

On dit souvent que le seul contrat qui ne peut être rompu est celui que vous ignorez totalement, et c'est ainsi que les contrats dans les juridictions maritimes et aériennes peuvent être imposés aux imprudents et utilisés pour piéger et garantir les intérêts et obligations de propriété qui sont logiquement insupportables --- et pourtant ces contrats vaporeux et parfois littéralement inconscients sont valables jusqu'à ce qu'ils soient reconnus pour ce qu'ils sont et renversés.

Les contrats de citoyenneté municipale non divulgués que les mères ont été invitées à signer en cédant une participation de propriété publique à leurs bébés en sont un exemple.

Il n'y a pas de divulgation complète du contenu ni de la conséquence de l'offre ni du rôle des personnes faisant l'offre divulguée, et encore moins la conversion résultante du statut politique du bébé et la perte de sa succession de droit d'aînesse sont discutées. La seule preuve révélatrice du contrat criminellement non divulgué est le certificat de naissance lui-même, et comme ni la nature

du certificat de naissance ni sa signification en tant que certificat de chambre de compensation ne sont discutées, le bébé touché par ce système de conversion illégal est laissé dans une extrême désavantage par la non-divulgation entourant ces pratiques.

Même le personnel hospitalier chargé de solliciter ces contrats n'a aucune idée de ce qu'il est ou de ce pour quoi il est réellement utilisé et n'a aucune idée où il va ou de ce pour quoi il est utilisé une fois que la Mère signe la ligne pointillée. Les documents sollicités disparaissent. Ils ne font plus partie des dossiers de l'hôpital et ne sont pas archivés. En effet, techniquement, ces formes que le signe de notre mère ne sont pas les formes de l'hôpital --- ce sont des contrats privés obligeant le bébé à servir de citoyen municipal des États-Unis.

Ces documents de contrat privé sont envoyés à la Depository Trust Company / DTTC à New York, et ils restent là, formant la base de la négociation à la fois sur l'intérêt public et sur l'intérêt privé acquis par chacune des escroqueries de Dead Baby --- (1) saisissant les "abandonnés" Matériel de post-naissance et l'utilisation de cela comme excuse pour créer un intérêt de confiance privé dans le nom du bébé vivant, et (2) faire en sorte que les mères renoncent à la succession de droit d'aînesse du bébé sans bénéficié de la divulgation et créer sans le savoir une autre succession de défunt infantile dans le public intérêt de la confiance.

Aucune considération équitable n'a jamais été accordée en échange de ces contrats non divulgués pratiques; le bébé est trop jeune pour se souvenir, la Mère n'a jamais été pleinement divulguée, et plus tard, un voile de secret descend sur le sens et le but du certificat de naissance, qui est à nouveau étranger et illégal dans ce pays.

99% des Américains n'ont aucune idée de ce qu'est un certificat de naissance ou de ce que cela signifie. Le seul indice d'un avis public jamais donné qu'il s'agissait d'un certificat de chambre de compensation est apparu dans la première adresse inaugurale de Franklin Delano Roosevelt. Ainsi, les mères ont été piégées et, grâce à la non-divulgation, n'ont eu aucun fondement pour juger si elles devaient accepter ou rejeter cette offre de contrat --- ou même savoir qu'il s'agissait d'une offre de contrat privé obligeant leur bébé à une vie d'esclavage.

De la même manière, The Pledge of Allegiance a été rendu omniprésent et a été rejeté comme une déclaration innocente de patriotisme et de soutien au drapeau américain, alors qu'en réalité, ce "engagement" est un contrat verbal dans la nature des promesses féodales à un monarque et la nature du drapeau du titre IV recevant ce contrat contraignant est également laissée non divulguée.

Le drapeau du titre IV dans ses dimensions spécifiques est une version de notre drapeau américain confiée à nos sous-traitants municipaux territoriaux britanniques pour l'utiliser dans l'exercice de leurs pouvoirs délégués. Ainsi, le drapeau du titre IV est un drapeau américain, mais il est prêté à nos sous-traitants, et lorsque des écoliers innocents ont obéi à leur allégeance, ils ont été enrôlés et obligés de servir les sous-traitants territoriaux britanniques, pas du tout leur pays réel. Rien de tout cela n'a jamais été divulgué ou discuté dans les écoles et autres endroits où ces "promesses" ont été observées.

Ces contrats sont intéressés et trompeurs et défectueux à bien des égards pour non-divulgarion de l'existence de l'offre de contrat et de contrat, défaut de divulgation de l'identité et de la nature des parties au contrat, défaut d'établir la compétence des parties, et un grand nombre d'autres défauts, mais tant que ces contrats invisibles restent et ne sont pas contestés, ils restent en défaut.

Un manque de divulgation légèrement différent affecte tous les contrats de service militaire, qui sont objectivement présentés comme des contrats conclus en tant que contrats de travail s'apparentant à la servitude sous contrat pendant une période de plusieurs années; cependant, une forme différente de tromperie et de non-divulgation a un impact sur ces contrats. Ils ne divulguent pas la nature du service lui-même. Tous les efforts sont faits pour présenter ces services comme des institutions honorables d'une armée nationale, mais ils ne le sont pas. Ce sont des services mercenaires et des services mercenaires depuis la guerre civile américaine. En conséquence, les jeunes sont utilisés comme mercenaires bon marché engagés dans des guerres à but lucratif mises en place par les sociétés municipales. Les privations et les sacrifices qu'ils endurent pour l'amour de leur pays sont déplacés en conséquence.

Nous souhaitons que les défauts de ces pratiques contractuelles soient pleinement reconnus et que ces obligations présumées soient mises de côté en masse, la charge de la preuve étant imposée aux sous-traitants municipaux pour produire des contrats de citoyenneté entièrement divulgués et consentuels, ou bien cesser et s'abstenir toute demande fondée sur l'existence de telles obligations.

Nous souhaitons que tous les contrats de service militaire soient réformés et pleinement divulgués et que les services militaires reviennent au statut de service militaire national honorable --- plus de service mercenaire commercial.

Si ces sous-traitants de la Municipal Corporation veulent que les mercenaires combattent leurs sales "guerres" illégales, ils peuvent payer le prix fort et donner une divulgation complète.

Délivré par: Anna Maria Riezinger, fiduciaire
États-Unis d'Amérique
En charge de: Box 520994
Big Lake, Alaska 99652
10 mai 2023

Voir cet article et plus de 4100 autres sur le site Web d'Anna ici: www.annavonreitz.com

Revision #1

Created 12 May 2025 02:34:06 by Admin

Updated 12 May 2025 02:34:06 by Admin